

Plainte collective de chercheurs contre les six principaux publieurs de revues de recherche

Article d'*Inside Higher Education* paru le 23 Septembre 2024

« Un groupe de scientifiques et d'universitaires accuse six éditeurs de revues universitaires de travailler ensemble pour exploiter leur travail, en violation des lois antitrust fédérales », écrit *Inside Higher Ed*.

Une plainte collective a été déposée début septembre 2024 par plusieurs scientifiques - la principale plaignante étant *Lucina Uddin*, professeur de neurosciences à l'*University of California* - contre *Elsevier*, *Wolters Kluwer*, *John Wiley & Sons*, *Sage Publications*, *Taylor and Francis* et *Springer Nature*.

La plainte décrit « un système » qui aurait entraîné « des défaillances perverses du marché qui empêchent les scientifiques de faire leur travail et ralentissent considérablement le rythme du progrès scientifique ». Les éditeurs sont notamment accusés d'avoir détourné des milliards de dollars de « la recherche scientifique vers leurs propres poches ».

La plainte affirme que les éditeurs « ont fixé à zéro le prix des services d'évaluation par les pairs et se sont mis d'accord pour ne pas se faire concurrence en demandant aux chercheurs de soumettre leurs manuscrits à une seule revue à la fois ». Les éditeurs sont également accusés « d'interdire aux chercheurs de partager librement leurs résultats pendant que ces manuscrits font l'objet d'une évaluation par les pairs ».

Traduction de l'article en français

Le facteur prestige au service des éditeurs universitaires

Un procès antitrust fédéral intenté à un groupe de méga-éditeurs montre comment le système universitaire consistant à récompenser les chercheurs qui publient dans certaines revues a sapé leur influence.

**Kathryn Palmer,
Inside Higher Ed,
23 septembre 2024**

Le procès intenté par un neuroscientifique au début du mois accuse les six plus grands éditeurs universitaires de s'être entendus pour créer un modèle commercial qui détourne l'argent de la recherche scientifique « vers leurs poches ».

Une neuroscientifique prolifique accuse certaines des entreprises qui ont publié ses travaux dans des revues à comité de lecture de premier plan de conspirer pour « prendre en otage la carrière des chercheurs » au nom de la maximisation des profits, selon une plainte antitrust fédérale déposée au début du mois.

Il s'agit du dernier exemple en date de l'opposition des universitaires à l'industrie de l'édition universitaire, qui pèse 19 milliards de dollars et qui s'appuie souvent sur le travail non rémunéré d'universitaires en quête de carrière pour produire des contenus exclusifs et très lucratifs.

L'action en justice vise à bouleverser ce système, même si les experts doutent qu'elle puisse à elle seule entraîner des changements plus importants. En effet, depuis des décennies, les universitaires comptent sur la publication de leurs recherches dans des revues prestigieuses pour faire avancer leur carrière, et cette pression n'a fait que s'intensifier à mesure que le marché de l'emploi devenait de plus en plus compétitif.

« Indépendamment de sa validité juridique, le procès aura probablement un effet sociétal explosif », a écrit Sven Fund, directeur général de Reviewer Credits, le réseau d'experts en matière d'évaluation par les pairs, dans un récent article pour The Scholarly Kitchen. « Ce ne sont pas seulement des questions juridiques qui sont en jeu, mais la légitimité des modèles économiques dans l'édition savante.

Il faudra peut-être des années aux tribunaux pour décider si les poursuites engagées contre les six plus grands éditeurs à but lucratif de revues universitaires à comité de lecture - Elsevier, Wolters Kluwer, John Wiley & Sons, Sage Publications, Taylor & Francis et Springer Nature - et leur association professionnelle, l'Association internationale des éditeurs scientifiques, techniques et médicaux (STM), sont fondées. Si les éditeurs sont effectivement reconnus coupables de s'être entendus pour contrôler le marché de l'édition, les avocats qui ont déposé l'affaire veulent non seulement qu'ils résilient leurs accords, mais aussi qu'ils versent un montant indéterminé de dommages-intérêts pour compenser les « salaires artificiellement déflatés » des chercheurs.

Quelle que soit l'issue de l'affaire, la plainte antitrust met en lumière des discussions plus larges sur les détenteurs du pouvoir dans un système qui récompense les universitaires par des promotions, des titularisations et des subventions de recherche pour la publication de leurs travaux dans de grandes revues à facteur d'impact élevé, telles que Nature, The Lancet et Advanced Science, qui sont publiées par Springer, Elsevier et Wiley, respectivement.

Le facteur d'impact des revues

La réussite professionnelle de certains chercheurs dépend encore du prestige de la revue qui publie leurs travaux, en raison du facteur d'impact, qui repose en partie sur la fréquence à laquelle les chercheurs citent les articles publiés dans ces revues. Ainsi, selon plusieurs experts, l'action en justice montre également comment l'obsession de la communauté universitaire pour le prestige a sapé son influence sur le marché.

Selon Roger Schonfeld, vice-président de la stratégie organisationnelle et des bibliothèques, de la communication savante et des musées chez Ithaka S+R, le fait que les universitaires s'appuient sur de telles mesures pour évaluer la valeur des travaux universitaires a créé une niche de marché que les éditeurs ont comblée.

Et pour le meilleur ou pour le pire, tant qu'il y aura de la concurrence pour les subventions et les postes de professeurs, « quelqu'un devra les aider à évaluer qui embaucher et qui financer », a-t-il déclaré. « Et celui qui le fera sera en position de force.

Sur le papier, ce système a récompensé la plaignante, Lucina Uddin, professeur à l'université de Californie à Los Angeles, qui a publié plus de 175 articles universitaires et fourni des services d'évaluation par les pairs à plus de 150 revues, y compris celles publiées par les entreprises qu'elle poursuit.

Mais comme la plupart des universitaires en concurrence pour un emploi sur un marché saturé, elle a effectué la quasi-totalité de ce travail gratuitement. Pendant ce temps, les éditeurs à but lucratif utilisent ce travail pour réaliser d'énormes profits en facturant aux auteurs des centaines, voire des milliers de dollars de frais de traitement des articles et en vendant des abonnements onéreux à des revues aux bibliothèques universitaires. Les universitaires qui ne peuvent pas payer ne voient pas leurs travaux publiés.

Ce déséquilibre des pouvoirs est au cœur du procès intenté par M. Uddin, qui accuse les six éditeurs et STM de s'être entendus pour créer un « système » qui a non seulement entravé les progrès scientifiques, mais aussi « détourné illégalement des milliards d'argent du contribuable chaque année de la science » vers les coffres des sociétés. M. Uddin a intenté une action en justice au nom d'autres scientifiques et universitaires. Si le tribunal certifie le statut d'action collective, le procès pourrait inclure des centaines de milliers de plaignants supplémentaires.

S'agit-il d'un « stratagème » ?

La plainte allègue que les six éditeurs universitaires - qui possèdent 53 % des revues universitaires - ont été en mesure de mettre en œuvre ce soi-disant système en formant un « cartel » par l'intermédiaire de STM et en fixant à zéro le prix des services d'évaluation par les pairs. Ces revues ont perçu plus de 10 milliards de dollars de revenus en 2023.

Ce faisant, les éditeurs « ont accepté de contraindre les chercheurs à fournir leur travail gratuitement en liant expressément leur travail non rémunéré à leur capacité à faire publier leurs manuscrits dans les revues des éditeurs défendeurs », ce qui peut renforcer le curriculum vitae d'un chercheur dans ce que la plainte qualifie de « monde universitaire où l'on publie ou l'on périclite ».

La plainte accuse également les éditeurs d'avoir accepté de ne pas se faire concurrence en demandant aux chercheurs de soumettre leurs manuscrits à une seule revue à la fois et en leur interdisant de partager leurs résultats pendant que leurs manuscrits font l'objet d'un examen par les pairs. Cela permet aux éditeurs de « se comporter comme si les avancées scientifiques présentées dans les manuscrits étaient leur propriété ».

Les trois éléments du système présumé fonctionnent de concert « pour créer un ensemble de règles qui consolident la position dominante des [éditeurs] sur le marché et maximisent la quantité d'argent qu'ils peuvent détourner de la recherche scientifique pour la mettre dans leurs poches », affirme le procès. « Le système a été remarquablement rentable pour les éditeurs défendeurs, tout en causant d'énormes dommages à la science et à l'intérêt public.

Les six éditeurs cités dans la plainte ont refusé de commenter l'affaire à Inside Higher Ed, bien qu'un porte-parole de Wiley ait déclaré dans un courriel que l'éditeur estime que les plaintes sont « sans fondement ».

Mais Christopher Jon Sprigman, professeur de droit et codirecteur du Engelberg Center on Innovation Law and Policy à la faculté de droit de l'université de New York, spécialisé dans le droit antitrust, n'en est pas si sûr.

« Ces règles sont extrêmement anticoncurrentielles », a-t-il déclaré. « Comme l'indique la plainte, pour adhérer à la [STM] et rester en règle avec l'industrie, les [éditeurs] doivent essentiellement accepter d'imposer ces règles.

`Leurs pires ennemis'

Même si le système judiciaire aura le dernier mot, M. Sprigman a déclaré que les questions soulevées par le procès rappellent qu'en se concentrant sur le profil d'une revue particulière pour juger de la valeur de la recherche d'un universitaire, les universitaires se sont fait « leurs propres pires ennemis ».

« La science et la connaissance paient une taxe énorme aux éditeurs commerciaux pour cette économie de prestige dont ils dépendent », a-t-il déclaré. « Si les universitaires disposaient généralement d'autres mécanismes de prestige auxquels ils pourraient se référer - comme le fait de lire plus attentivement les articles lorsqu'ils prennent des décisions de titularisation - ils ne dépendraient pas autant des éditeurs.

Dean Harvey, l'un des avocats représentant M. Uddin, a déclaré à Inside Higher Ed qu'il espérait au moins que l'affaire « susciterait davantage de discussions parmi les universitaires sur des systèmes alternatifs » et que l'incitation à la concurrence entre les méga-éditeurs « déboucherait sur des solutions que nous ne pouvons même pas anticiper aujourd'hui ».

Les réactions des universitaires contre les éditeurs à but lucratif se multiplient depuis des années.

Au début des années 2010, un groupe de scientifiques a lancé le mouvement de protestation « Cost of Knowledge » et a appelé les universitaires à boycotter les pratiques commerciales d'Elsevier en refusant de publier, d'évaluer par les pairs ou de faire partie du comité de rédaction de leurs revues ; plus de 20 000 personnes ont signé la pétition à

ce jour. En 2019, le système de l'Université de Californie a annulé son contrat avec Elsevier après l'échec des négociations sur les frais d'accès libre et les murs payants de l'entreprise, bien qu'un nouveau contrat ait été conclu depuis.

Pendant la pandémie, une idée vieille de plusieurs années consistant à rémunérer les évaluateurs pour leur travail a refait surface parmi certains chercheurs. Cet été, des auteurs ayant publié chez Wiley et Taylor & Francis ont tiré la sonnette d'alarme lorsque les éditeurs ont gagné des millions en vendant leurs données à des entreprises technologiques qui les utilisent pour former des modèles d'intelligence artificielle exclusifs.

Mais Dave Hansen, directeur exécutif de l'Authors Alliance et avocat spécialisé dans les droits d'auteur, a déclaré qu'il n'était pas convaincu que le fait d'obliger les plus grandes maisons d'édition à payer les évaluateurs ou à se faire concurrence pour les articles « allait changer grand-chose à ce que les comités de promotion et de titularisation pensent de ces revues ou de ces éditeurs ».

Le changement doit plutôt venir des universités, qui doivent se pencher sérieusement sur la mesure des articles et l'évaluation de l'érudition sans tenir compte du fait qu'elle est publiée dans une revue en particulier.

À cette fin, a ajouté M. Hansen, le cas de M. Uddin, en illustrant la manière dont certains éditeurs disposent d'un prétendu pouvoir de marché pour « déformer la manière dont les travaux universitaires sont publiés », est « un véhicule fantastique pour promouvoir ce type de conversations ».